



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau de la réglementation
et des élections

ARRÊTÉ n° HC / 653 / DIRAJ / BRE du 27 MAI 2014

portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote pour la commune de Papeete à l'occasion de l'élection d'un député à l'Assemblée nationale pour la 1^{ère} circonscription de la Polynésie française des samedis 14 et 28 juin 2014

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2014-458 du 7 mai 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (1^{ère} circonscription de la Polynésie française) ;

Vu l'ordonnance n°27/ORD/PP.CA/14 du 16 mai 2014 du Premier président de la Cour d'appel de Papeete ;

Vu les chiffres de la population de la commune de Papeete tels qu'ils résultent du dernier recensement de la population homologué ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Il est institué, à l'occasion de l'élection d'un député à l'Assemblée nationale pour la 1^{ère} circonscription de la Polynésie française des samedis 14 et 28 juin 2014, une commission de contrôle des opérations de vote pour la commune de Papeete.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Pour le premier tour (samedi 14 juin 2014) :

- Mme Denise LACROIX, vice-présidente au tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
- M. Richard PALLAIN, vice-président au tribunal de première instance de Papeete, membre ;
(*suppléant : M. Gérard JOLY, vice-président au tribunal de première instance de Papeete*)
- Mme June VIVISH, secrétaire générale des subdivisions administratives des îles du vent et des îles sous le vent, membre et secrétaire.

Pour le second tour (samedi 28 juin 2014) :

- M. Jean-Claude FLORENTIN, vice-président au tribunal de première instance de Papeete, président ;
- Mme Marie-France LUNEAU, juge au tribunal de première instance de Papeete, membre ;
(*suppléant : M. Christophe TRILLOU, juge au tribunal de première instance de Papeete*)
- Mme Graziella LEW, agent de la subdivision administrative des îles du vent, membre et secrétaire.

Article 3 : Le siège de la commission est fixé au haut-commissariat de la République, avenue Pouvanaa a Oopa, Papeete.

Article 4 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et le président de la de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la Polynésie française*.

